SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE PAUL MAZY (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un démontage de grue va être entrepris rue Paul Mazy par la société Construction Frères Gomes – 20 rue de la pointe – 91200 Athis Mons, agissant pour le compte SCCV Mazy Ivry – 57 rue de Châteaudun – 75009 Paris,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Paul Mazy** le **22 mai 2023** de **8 heures** à **18 heures :**

- **Inversion du sens de la circulation** sur la partie comprise entre les rues Pasteur et Victor Hugo : positionnement de **feux tricolores provisoires** au débouché ainsi créé sur la rue Victor Hugo,
- **Rue barrée** au droit du n°22
  - **Les déviations** se feront :
    - dans un sens par la rue Victor Hugo, les avenues Danielle Casanova et Georges Gosnat, place Marcel Cachin, rues Marcel Cachin et Ledru Rollin,
    - dans l'autre sens par les rues Victor Hugo et Molière, avenue Georges Gosnat, place Marcel Cachin, rues Marcel Cachin et Ledru Rollin,
  - **Mise en impasse** pour les riverains uniquement depuis la rue Pasteur, entre la rue Pasteur et le n°22
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Construction Frères Gomes – 20 rue de la Pointe – 91200 Athis Mons.

FAIT EN MAIRIE, LE 16 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pédeneau
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 17 MAI 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon